

ACA CLUB



28-09-2024

ANDORRA RALLY



www.aca.ad



Andorra la Vella

Deus
EX MACHINA

Pyrenees
ANDORRA

RÈGLEMENT PARTICULAR

53e RALLYE ANDORRA HISTÒRIQUE

27 · 28 SEPTEMBRE 2024

ORGANISATION

1_ DEFINITION DE L'EPREUVE

Épreuve de rallye dans les modalités VHC et VHC régularité sur route fermée, qui aura lieu les jours 27 i 28 septembre, régie sous les normes du Code de Circulation d'Andorre, sur le Règlement Particulier de l'épreuve et ses annexes.

Le CSI sera d'application sur tous les aspects généraux, de procédure, réclamations et d'appellations.

2_ HORAIRES

Date	Heure	Activité	Lieu
18-07-24	12.00	Publication du règlement	aca.ad
25-07-24	12.00	Ouverture d'engagements	aca.ad
05-09-24	12.00	Publication du Road-Book	aca.ad
19-09-24	12.00	Clôture d'engagements	aca.ad
24-09-24	12.00	Publication Liste d'engagés	aca.ad
26-09-24	14.00 18.00	Vérifications Administratives Prioritaires	Automòbil Club d'Andorra
27-09-24	10.00	Ouverture accès parc concurrents	Parking Prada Casadet
	15.45 17.00	Vérifications Administratives	Parking Prada Casadet
	16.00 18.15	Vérifications Techniques	Parking Prada Casadet
	19.00 20.30	Cérémonie de Départ	Pont de la Rotonda
	20.30	1 ^{ère} Réunion Commissaires Sportifs	ACA CLUB
	20.30	Heure limite entrée au parc fermé	Parking Prada Casadet
28-09-24	08.00	Ouverture Permanence	ACA CLUB
	08.30	Heure limite entrée au parc fermé	Parking Prada Casadet
	09.00	Livraison carnets de contrôle	
	09.30	Départ 1^{ère} Étape – 1r Concurrent	
	13.49	Arrivée 1^{ère} Étape – 1r Concurrent	
	13.50 16.30	Picnic + Coffee Break DeusExMachina	Parking Prada Casadet
	15.24	Départ 2^{ème} Étape – 1r Concurrent	Parking Prada Casadet
	18.40	Arrivée 2^{ème} Étape – 1r Concurrent	
	20.00	2 ^{ème} Réunion Commissaires Sportifs	ACA CLUB
	20.30	Publication Classements Officiels	aca.ad
	20.30	Remise des Trophées	Parking Prada Casadet
21.00	Ouverture Parc fermé		

3_ COMITÉ ORGANISATEUR

Comité Organisateur de l'épreuve

Président Sr. Toni Santacreu
 Sr. Enric Tarrado; Sr. Patrick Perez; Sra. Montserrat Capdevila; Sr. Josep M. Altimir; Sr. Bonaventura Esport;
 Sr. Gilbert Saboya; Sr. Miquel Pujal; Sra. Edith Rossell; Sr. David Fraissinet

4_ ORGANISATEUR – PC COURSE

ACA CLUB ESPORTIVA

C/ Babot Camp, 13 · AD500 Andorra la Vella

Contact: + (376) 803 410 / +(376) 344 375 (pendant l'épreuve)

Mail: esportiva@aca.ad

Site web: aca.ad

5_ DATES - HORAIRES DU PC COURSE - TÉLÉPHONES

Jusqu'au	26-09-24 de 9.00h à 18.00h	ACA CLUB	(00376) 803 410
Jusqu'au	27-09-24 de 9.00h à 24.00h	Parc Concurrents – Parking Prada Casadet	(00376) 344 375
Jusqu'au	28-09-24 de 9.00h à 20.00h	Parc Concurrents – Parking Prada Casadet	(00376) 344 375

6_ TABLEAU D’AFFICHAGES ET COMMUNIQUÉS OFFICIELS (ONLINE)

Site web: aca.ad

7_ OFFICIELS

Responsable de l'épreuve	Joel Capdevila	Lic. NODC 014 AND
Commissaires Sportifs	À designer	Lic.
	À designer	Lic.
	À designer	Lic.
Directeur de Course	Andreu Ribolleda	Lic. IODC 002 AND
Responsable de Sécurité		
<i>Responsable 1</i>	Jordi Serracanta	Lic. NODC 006 AND
<i>Responsable 2</i>	Xevi Navarro	Lic. NODC 003 AND
Secrétariat de Course		
<i>Responsable</i>	Berta López	Lic. NOSC 001 AND
<i>Adjoint</i>	Antonia Fàbrega	Lic. NOSC 002 AND
<i>Adjoint</i>	Alicia Rayo	Lic. NOSC 003 AND
<i>Adjoint</i>	Danika Yordanova	Lic. NOSC 004 AND
<i>Adjoint</i>	Carmen Macias	Lic. NOSC 005 AND
Relation concurrents	Joel Capdevila	Lic. NODC 014 AND
	David Catalan	Lic. NODC 181 AND
Commissaires Techniques	David Catalan	Lic. NOCT 181 AND
	Daniel Rubio	Lic. NOCT 001 AND
	Jorge Castro	Lic. NOCT 555 AND
Responsable de Presse	Paola Pereira	Lic. NSP 001 AND
Chronométrage	Miquel Naudi (TOPCRONO)	Lic. NOCR 001 AND
	Gerard Massanas (BLUNIK)	En procès

8_ IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Officiel Direction de Course	Accréditation
Responsable Spéciale	Gilet Bleu
Commissaire de Sécurité de piste	Gilet Orange
Commissaire de piste	Gilet Jaune
Autres officiels	accréditation
Presse	Accréditation + Armilla Presse

9_ DESCRIPTION DU PARCOURS

Nombre d'étapes :	2
Nombre total de spéciales chronométrées :	8
Nombre de spéciales différentes :	4
Distance totale de spéciales chronométrées :	71,70 km
Distance totale de sections de liaison :	170,80 km
Distance totale del rallye :	242,50 km

ENGAGEMENTS

10_ FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Formulaire d'engagement à : aca.ad

Les engagements seront acceptés si :

- Le formulaire est bien complété
- Si les droits d'engagement sont accompagnés avec le formulaire
- Avec une photo de la voiture adjointe

L'organisateur peu refuser un engagement selon l'article 3.14 du CSI.

11_ CRITERES D'ENGAGEMENT

Ouverture d'engagement	25-07-2024	12.00h
Clôture d'engagement	19-09-2024	12.00h o jusque-là liste d'engagés soit complète

12_ DROITS D'ENGAGEMENT

Droits d'engagement VHC / Acceptant la publicité de l'organisateur	450 €
Droits d'engagement VHC / Sans accepter la publicité de l'organisateur	900 €
Droits d'engagement VHC Régularité / Acceptant la publicité de l'organisateur	250 €
Droits d'engagement VHC Régularité / Sans accepter la publicité de l'organisateur	500 €
Licence régularité jour / Obligatoire pour concurrents sans licence *ASN-FIA	25 €

Remise du 20% au engagements du Rallye pour les membres de l'Automobile Club d'Andorre.

Les droits d'engagement incluent :

- Engagement au rallye
- Déjeuné du samedi pendant le regroupement au parc concurrents pour pilote et copilote.
- 2 plaques métalliques du Rallye d'Andorre 2024

13_ RETOUR DES DROITS D'ENGAGEMENT

- Engagements refusés par l'organisateur.
- Au cas où le Rallye ne se dispute pas.
- Aux concurrents qui l'auront communiqué avant la clôture des engagements.

VÉHICULES ADMIS

14_ VHC

Véhicules historiques de **compétition** des suivantes **classes FIA**:

Classe E	Véhicules construits et homologués entre le 1-01-1947 et le 31-12-1961
Classe F	Véhicules construits et homologués entre le 1-01-1962 et le 31-12-1965
Classe G	Véhicules construits et homologués entre le 1-01-1966 et le 31-12-1971
Classe H	Véhicules construits et homologués entre le 1-01-1972 et le 31-12-1976
Classe I	Véhicules construits et homologués entre le 1-01-1977 et le 31-12-1981
Classe J1	Véhicules construits et homologués entre le 1-01-1982 et le 31-12-1985
Classe J2	Véhicules construits et homologués entre le 1-01-1986 et le 31-12-1990
Classe K	Véhicules construits et homologués entre le 1-01-1991 et le 31-12-1998

15_ VHC RÉGULARITÉ SPORT - RS

Véhicules historiques de **compétition** construits et homologués jusqu'au 31-12-1998

16_ VHC RÉGULARITÉ - R

Véhicules historiques de **série** ou de **compétition** construits et homologués jusqu'au 31-12-1998

17_ LIMITE DES VEHICULES ADMIS

70 véhicules

18_ ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ POUR LES VÉHICULES DE SERIE

Harnais de sécurité de 4 points d'ancrage, pour les sièges (pilote et copilote)
 Un extincteur de 2kg de capacité minimum, bien fixé à l'intérieur.

CONCURRENTS ADMIS

19_ PARTICIPANTS ADMIS

Pilote : Adultes avec permis de conduire en vigueur.
 Copilote : Adultes ou les personnes de plus de 16 ans avec l'autorisation écrite du tuteur légal.

20_ LICENCES DES PARTICIPANTS

VHC

Pilotes : Licence émise par une ASN Nationale (FIA) avec validité pour l'année.
 Copilotes : Licence émise par une ASN Nationale (FIA) avec validité pour l'année.
 License expédiée par l'organisateur*

VHC Régularité R et RS

Pilotes et copilotes : Licence émise par une ASN Nationale (FIA) avec validité pour l'année.
 License expédiée par l'organisateur*

**L'organisateur peut délivrer sur demande de l'intéressé dans le formulaire d'engagement une licence de jour valable uniquement pour cette épreuve, dans le cas où la personne ne possède pas aucune autre licence et en envoyant personnellement ou par mail le certificat sportif du médecin pour la pratique sportive de l'automobile uniquement pour licence VHC.*

21_ EQUIPEMENT OBLIGATOIRE DES PARTICIPANTS

VHC

Pilotes et copilotes : Equipement Homologué FIA selon l'annexe L ou autorisé ACA.

VHC Régularité R et RS

Pilotes et copilotes : Casque Homologué FIA ou autorisé ACA.

22_ RESPONSABILITÉS DES ÉQUIPES

Les engagés doivent respecter le Code de la route et le règlement particulier de l'épreuve ainsi que les instructions des officiels et membres de l'organisation.

Dans les secteurs de liaison, et par le seul fait de s'engager, les participants doivent répondre personnellement de leur responsabilité civile ou devant troisièmes personnes, en libérant les organisateurs de toute responsabilité découlant l'utilisation du véhicule des dommages matériels ou corporels ou victimes qui peuvent être responsables.

Les équipages sont tenus d'informer l'organisation **de leur abandon** de l'épreuve ou de son intention de se retirer par un appel au **téléphone de l'organisation + (376) 329 324**.

Les équipages sont tenus de communiquer l'organisation leur état **en cas d'accident** ou dans le cas d'accident d'autres participants par un appel au **téléphone d'urgence + (376) 344 375**.

Les équipes doivent résoudre tous les problèmes (pannes, itinéraire, les crevaisons, le manque de carburant...) par leurs propres moyens.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

23_ HORAIRE

Heure Officielle de l'épreuve – Parc Participants

24_ SECTEURS DE LIAISON

Dans les secteurs de liaison les participants doivent respecter le Code de la route, les commissaires Sportifs peuvent immédiatement et "in situ" exclure une équipe de l'épreuve après un comportement antisportif ou dangereux observé dans ces secteurs, en particulier de sortie de ville et des zones urbanisées.

25_ SPÉCIALES VHC

Les spéciales VHC seront celles qui détermineront avec les pénalisations le classement final de l'épreuve.

26_ SPÉCIALES VHC RÉGULARITÉ

Les spéciales VHC R - RS seront celles qui détermineront avec les pénalisations le classement final de l'épreuve.

Pour chaque régularité il y aura une moyenne de vitesse différente et en plus, des changements dans la même spéciale.

Ces moyennes de vitesse seront publiées au tableau d'affichages avec le Roak-Book le 5 septembre 2024.

Le Trip Calibration sera publié avec le Road-Book le 5 septembre 2024.

27_ PORT DU CASQUE

Le casque est obligatoire pour pilote et copilote dans les épreuves spéciales de régularité.

Il est interdit le port du casque dans les secteurs de liaison.

28_ CONTROLES HORAIRES

Les contrôles horaires serviront à vérifier que les équipes suivent l'itinéraire prévu sur le Roadbook et à déterminer les pénalisations de chaque équipe.

Les heures de passage des contrôles sont déterminées par le "carnet de contrôle".

Aux contrôles horaires il y aura un commissaire qui enregistrera l'heure de passage de chaque voiture. Ce registre ne pourra être raison d'appel. L'heure de passage au contrôle sera notée au carnet par un commissaire.

Chaque équipe devra dépasser la bannière dans sa minute de Contrôle Horaire (par exemple, si votre heure de passage est 16h34'00", elle dispose de 60" compris entre 16h34'00" et les 16h34'59 "et si l'heure est 19h15'00 ", elle peut pointer entre 19h15'00" et 19h15 '59 ").

Les contrôles pénalisent à la fois les entrées par avance (60 points par minute ou fraction de celle-ci), comme le retard (10 points par minute ou fraction). Toutefois, à la fin de chaque section ou étape, il ne pénalise que le retard (10 points par minute ou fraction de celle-ci).

Aux contrôles horaires de fin d'étape les concurrents peuvent entrer en avance sans être pénalisés.

29_ ANNULATION D'UN CONTROLE HORAIRE

Si dans un contrôle Horaire, un 20% des équipes sont pénalisées par retard ou avance, ce contrôle peut être annulé par décision des Commissaires Sportifs.

30_ INTERRUPTION D'UNE SPÉCIALE

Si pour une raison quelconque, une spéciale ne peut pas être faite par plusieurs équipes, l'attribution des points est une décision des Commissaires Sportifs

31_ TEMPS ET POINTS ATTRIBUÉS PAR LES COMISSAIRES SPORTIFS

Si pour une raison quelconque un participant ne peut pas être chronométré, le collège des Commissaires Sportifs prendra la décision la plus équitable et juste de lui allouer un temps, il ne sera pas motif d'appellation.

DÉROULEMENT DU RALLYE

32_ LIVRAISON DE LA DOCUMENTATION – HORAIRE OFFICIEL

Publication du parcours et Road-Book :	5 septembre 2024 - www.aca.ad
Livraison du Road-Book :	27 septembre 2024 – Verif. Administratives
Livraison des numéros :	27 septembre 2024 – Verif. Administratives
Livraison du Carnet de Route de la première étape :	28 septembre 2024 – 9.00h – Parc Concurrents

33_ PODIUM DU RALLYE

Le vendredi 27 septembre, après les vérifications techniques, aura lieu la Cérémonie de Départ **OBLIGATOIRE** pour chaque équipe au Pont de la Rotonda à Andorra la Vella.

Le parcours sera établi au Road-Book.

34_ PODIUM DU RALLYE

Après la livraison du Carnet de Contrôle les équipes, par ordre, doivent se présenter au CH 0 du Départ (Podium) prévu. Le CH est soumis aux mêmes règles que la procédure de tous les CH du rallye. Les pilotes qui se présentent en retard auront une pénalisation.

35_ RECONNAISSANTES

Les reconnaissantes des tracés sont strictement supervisées par l'organisateur et les services de circulation locaux

Normes

- Seuls les véhicules de série, sans aucune publicité, sont autorisés à faire la reconnaissance.
- Il est interdit de sortir de la voie droite (si elle est signalisée).
- Les limitations de vitesse de la voie doivent être respectées.
- Les randonneurs et cyclistes sont prioritaires.



L'Andorre et ses routes de montagne sont des espaces idéaux pour la pratique des sports automobiles, mais aussi pour la pratique de la randonnée en famille et du cyclisme, c'est une obligation de l'organisateur de garantir la sécurité de tous les usagers avant et pendant l'épreuve afin de garantir le futur du rallye.

C'est de la responsabilité des participants d'éviter les situations de dangers et/ou accidents pendant les sessions de reconnaissances, de promouvoir une utilisation sûre de la chaussée et de respecter les voisins afin de garantir le futur du rallye.

Tout non-respect de ces règles et/ou des normes de circulation (détectées par l'organisateur ou par les services compétents) provoquera l'exclusion de l'équipe du rallye, sans droits à réclamation.

36_PARC PARTICIPANTS – PARC ASSISTANCE – PARC FERMÉ FINAL

Les assistances se feront uniquement à la zone prévue à cet effet.
Il est autorisé de se ravitailler au parc d'assistance et dans les stations-services.

Parc Assistance Parking de Prada Casadet
Du 27-09-24 à 12.00h au 29-09-24 à 12.00h

Parc Fermé Parking de Prada Casadet
Ouverture le 28-09-24 à 21.00h

37_VEHICULES AUTORISÉS AU PARC ASSISTANCE

Au maximum **un véhicule d'assistance** par équipe inscrite pourra accéder au parc d'assistance.

Aucun véhicule ne pourra entrer s'il n'a pas la plaque « Assistance » facilitée par l'organisation et collée sur la partie supérieure droite du pare-brise avant.

Il est **formellement interdit** de stationner des véhicules qui ne soient pas proprement d'assistance dans ce parc.

38_REGROUPEMENT

Le regroupement se fera dans la zone prévue à cet effet, préalablement détaillée dans le Road-Book. Le regroupement se fera au parc d'assistance, où les réparations pourront se faire.

39_ITINÉNAIRE HORAIRE

Publication le 5 septembre 2024 avec le Road-Book.

40_OBLIGATIONS CONCURRENTS

Respecter le code de circulation et le règlement de l'épreuve, mais aussi les instructions des officiels et membres de l'organisation.

Les participants doivent répondre personnellement de leur propre responsabilité civile ou de tiers et libérer l'organisateur de toutes responsabilités dérivées de l'utilisation du véhicule pour les dégâts matériels ou corporels dont ils peuvent être victimes **ou responsables, sur les tronçons de lien, du simple fait de s'être inscrit à l'épreuve.**

Chaque véhicule participant devra être pourvu d'un triangle rouge réfléchissant, En cas d'arrêt du véhicule sur un tronçon chronométré, ce dernier devra être placé, par un membre de l'équipe, de manière visible, à une distance minimale de 50 mètres avant le véhicule afin de prévenir les autres pilotes. Il est rappelé à tous les participants que le respect de la norme faisant référence au « SOS » et « OK » inclus dans le Road-Book est obligatoire.

OK

En cas d'accident n'ayant pas fait de blessés qui auraient besoin d'une assistance médicale immédiate, il faut montrer le signal aux trois véhicules suivants qui participent à l'épreuve. Si l'équipe abandonne le véhicule il devra laisser le signal « OK » de façon visible par tous les autres participants.

Les équipes doivent obligatoirement communiquer à l'organisation leur situation en **cas d'abandon** de l'épreuve ou de son intention d'abandonner en téléphonant **l'organisation + (376) 344 375**.

SOS

Si au contraire, une assistance médicale urgente est nécessaire, le signal « SOS » devra être visible, si possible, par 2 véhicules.

L'organisation facilitera le numéro de téléphone d'urgence du directeur de course pendant le développement du rallye. Les participants devront coller ce dernier, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule, de manière visible.

Les équipes ont l'obligation de communiquer à l'organisation leur situation en **cas d'accidents** ou en cas d'accidents d'autres participants en téléphonant au **numéro d'urgence + (376) 329 324**.

Ce téléphone s'utilisera uniquement en cas de situations d'urgence, les participants doivent s'en servir, dans la mesure du possible, pour informer l'organisation de tout aspect relatif à leurs besoins d'assistance médicale ou de dépannage du véhicule et sert ainsi à ce que le Directeur de course puisse recevoir les informations en lien avec la sécurité des équipes.

Les équipes devront résoudre tout autre problème (panne, itinéraire, crevaison, panne d'essence...) par leurs propres moyens.

41_DRAPEAU ROUGE

En cas d'incidents sur un tronçon chronométré et par décision exclusive du directeur de course, les drapeaux rouges pourront être déployés.

Il est rappelé à tous les participants que ce qui est mentionné ci-après doit impérativement être respecté :

- Les participants qui verront déployer un drapeau rouge, devront réduire immédiatement leur vitesse et suivre les instructions des Commissaires de Route et/ou des membres des véhicules de sécurité.
- Le non-respect de cette règle comportera une pénalisation selon le critère des Commissaires Sportifs.

42_RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Plan de travail des Officiels chargés des relations avec les compétiteurs. Ces officiels seront présents minimum pour :

- Les vérifications administratives et techniques
- Secrétariat permanent du Rallye
- Départ du Rallye
- Parcs de regroupement
- Arrivée du Rallye

VERIFICATIONS

43_VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Lieu, date et horaire : Jeudi **26 Septembre 2024** / De **14.00h à 18.00h** / ACA CLUB
Vendredi **27 Septembre 2024** / De **15.30h à 17.00h** / Parking Prada Casadet

Responsable : Mme. Berta Lopez

Téléphone de contact : **(+376) 344 375**

Documentation : Permis de circulation du véhicule + Assurance RC
Permis de conduire du pilote
Licence du pilote + Autorisation de participation (pour étrangers)
Licence du copilote + Autorisation de participation (pour étrangers)

**La licence des pilotes et copilotes de régularité se livrera aux vérifications administratives.*

44_NUMÉROS ET PUBLICITÉ OBLIGATOIRE

NUMÉROS ET PUBLICITÉ (livrés par l'organisateur)

Numéros avec publicité obligatoire Portes du véhicule, droite et gauche
Numéros petits Parebrise avant et arrière (en haut gauche)

NOM DE PILOT I COPILOT

L'initiale du prénom et le nom du pilote et du copilote doivent figurer au latéral du véhicule.

45_VERIFICATION TECHNIQUES

Lieu : Parking Prada Casadet (Andorra la Vella)
 Date : Vendredi **27 Septembre 2024**
 Heure : De **16.00h à 18.30h**

Éléments à vérifier aux véhicules compétition

Éléments de sécurité selon l'annexe J du CSI + pneumatiques + numéros et publicité

Éléments à vérifier aux véhicules série

Éléments de sécurité selon le **Code de Circulation** + pneumatiques + numéros et publicité

Les modifications des véhicules qui présentent un passeport technique FIA, RFDEA, FFSA ou autre, seront acceptés.

Équipement à vérifier pour les pilotes et copilotes VHC

Équipement et vêtements de sécurité **conforme à l'annexe J du CSI.**

46_PNEUMATIQUES VHC

Pneumatiques Homologués FIA ou autorisés ACA.
 Totalement interdits les pneumatiques type « slicks » ou pneumatiques avec "mousse".

47_PNEUMATIQUES VHC REGULARITE

Selon le Code de Circulation en vigueur.

48_BRUITS DES VEHICULES SERIE

Le niveau sonore permis sera de **maximum 100dB** mesuré à 2m du véhicule et à un régime moteur du 75.

49_ELEMENTES NON AUTORISÉS

Illumination type LED
 Éléments de carrosserie qui n'appartiennent pas à l'époque du véhicule ou à son homologation.

50_ORDRE DE DÉPART

VHC: CLASSE K - CLASSE J2 - CLASSE J1 - CLASSE I - CLASSE H - CLASSE H - CLASSE F - CLASSE E
 VHC RS
 VHC R

CLASSEMENTS DE L'ÉPREUVE

51_CLASSEMENTS

VHC	General Scratch + Classes
VHC R	General Scratch + Catégories Trophées
VHC RS	General Scratch + Catégories Trophées

52_TROPHÉES / MEDAILLES – VHC

GENERAL SCRATCH	Trophée aux 5 premiers équipes
CLASSE E	Médaille au 1 ^{er} équipe
CLASSE F	Médaille au 1 ^{er} équipe
CLASSE G	Médaille au 1 ^{er} équipe
CLASSE H	Médaille au 1 ^{er} équipe
CLASSE I	Médaille au 1 ^{er} équipe
CLASSE J1	Médaille au 1 ^{er} équipe

CLASSE J2	Médaille au 1 ^{er} équipe
CLASSE K	Médaille au 1 ^{er} équipe
CLASSE 1	Trophée au 3 premiers équipes (moins de 1300cc)

53_ TROPHÉES – REGULARITE R et RS

GENERAL SCRATCH R	Trophée aux 5 premiers équipes
GENERAL SCRATCH RS	Trophée aux 5 premiers équipes
TROPHÉE « J.MONTES » *	Trophée au 1 ^{er} équipe de la générale scratch de VHC R Trophée au 1 ^{er} équipe de la générale scratch de VHC RS.

Trophée au meilleur équipe de la générale scratch, composé par membres de la même famille Pères- Fils, frères-sœurs, couple.

TROPHÉE « OR » *	Trophée au 1 ^{er} équipe de la générale scratch de VHC R Trophée au 1 ^{er} équipe de la générale scratch de VHC RS.
------------------	--

Trophée au meilleur équipe de la générale scratch, composé par une équipe où la somme des années soit supérieure à 120 ans.

TROPHÉE « FÉMININ » *	Trophée au 1 ^{er} équipe de la générale scratch de VHC R Trophée au 1 ^{er} équipe de la générale scratch de VHC RS.
-----------------------	--

Trophée au meilleur équipe de la générale scratch, composé par une équipe 100% féminin (pilotes et copilote)

TROPHÉE « JUNIOR » *	Trophée au 1 ^{er} équipe de la générale scratch de VHC R Trophée au 1 ^{er} équipe de la générale scratch de VHC RS.
----------------------	--

Trophée au meilleur équipe de la générale scratch, composé par une équipe où la somme des années soit inférieure à 50 ans.

TROPHÉE « CLASSE 1 » *	Trophée au 1 ^{er} équipe de la générale scratch de VHC R Trophée au 1 ^{er} équipe de la générale scratch de VHC RS.
------------------------	--

Trophée au meilleur équipe de la générale scratch avec un véhicule de moins de 1300cc.

***Ces trophées ne sont pas accumulable.**

54_ EX AEQUO

En cas d'ex æquo au classement final de l'épreuve sera résolu selon les considérations suivantes et par cet ordre:

Le meilleur score à la première spéciale.

Le meilleur score aux spéciales successives.

55_ RECLAMATIONS

Après la publication des résultats un délai de 30' est fixé pour la présentation de réclamations (par écrit avec un acompte de 1000 €) après ce délai le classement final officiel sera publié.

PENSALISATIONS

Motif	Pénalisation
VHC	
Pour l'avance d'un contrôle horaire	60 secondes par minute
Pour retard d'un contrôle horaire	10 secondes par minute
VHC R ET RS	
Pour l'avance d'un contrôle horaire	60 points par minute
Pour retard d'un contrôle horaire	10 points par minute
COMUNS	
Pour excès de vitesse dans un secteur de liaison	EXCLUSION
Entrer dans la zone de C.H. en direction contraire à l'itinéraire	EXCLUSION
Perte du carnet de contrôle	EXCLUSION
Ne pas livrer le carnet de contrôle	EXCLUSION
Ne pas porter le casque dans une spéciale	EXCLUSION
Porter le casque dans un secteur de liaison	EXCLUSION
Une infraction du Code de la route	EXCLUSION
Comportement antisportif envers les autres participants ou officiels	EXCLUSION
Arrêter le véhicule bloquer la spéciale, la route ou devenir un danger	EXCLUSION
Abandonner sans le communiquer à l'organisateur	EXCLUSION
Porter une personne non autorisée dans la voiture	EXCLUSION

DISPOTIONS ET COMPLÉMENTS

Les concurrents autorisent les organisateurs à faire usage de son nom et les images correspondantes, en tout ce qui concerne l'épreuve, et le droit exclusif de les utiliser.

Le comité d'organisation a nommé en tant que juges des faits à tous les officiels de l'épreuve.
Toute autre question pas contemplée par le présent règlement particulier sera décidée par le Collège des Commissaires Sportifs.

En cas de divergence sur le présent règlement, le texte en Catalan sera prévalant.

Andorra la Vella, 15 / 07 / 2024